



**SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest**

Division des Infrastructures et des Équipements de Sécurité Maritime
Subdivision des Phares et Balises de Lorient

Antenne de Concarneau

COMMUNE DE PORT LA FORET

ENTRÉE DE PORT

Modification du balisage du chenal et création d'un feu



NOTICE EXPLICATIVE DESCRIPTIVE

Sommaire :

1) Contexte	3/9
2) Présentation du site	3/9
3) Photos du site	4/9
4) Objet de la demande	5/9
5) Projet	5/9
6) Catégorie des ouvrages	9/9
7) Synthèse	9/9
8) Financement et gestion	9/9

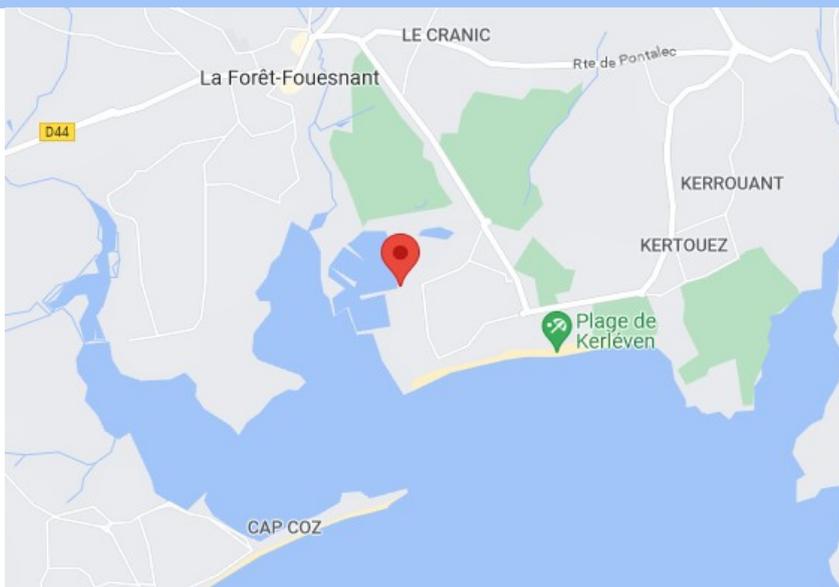
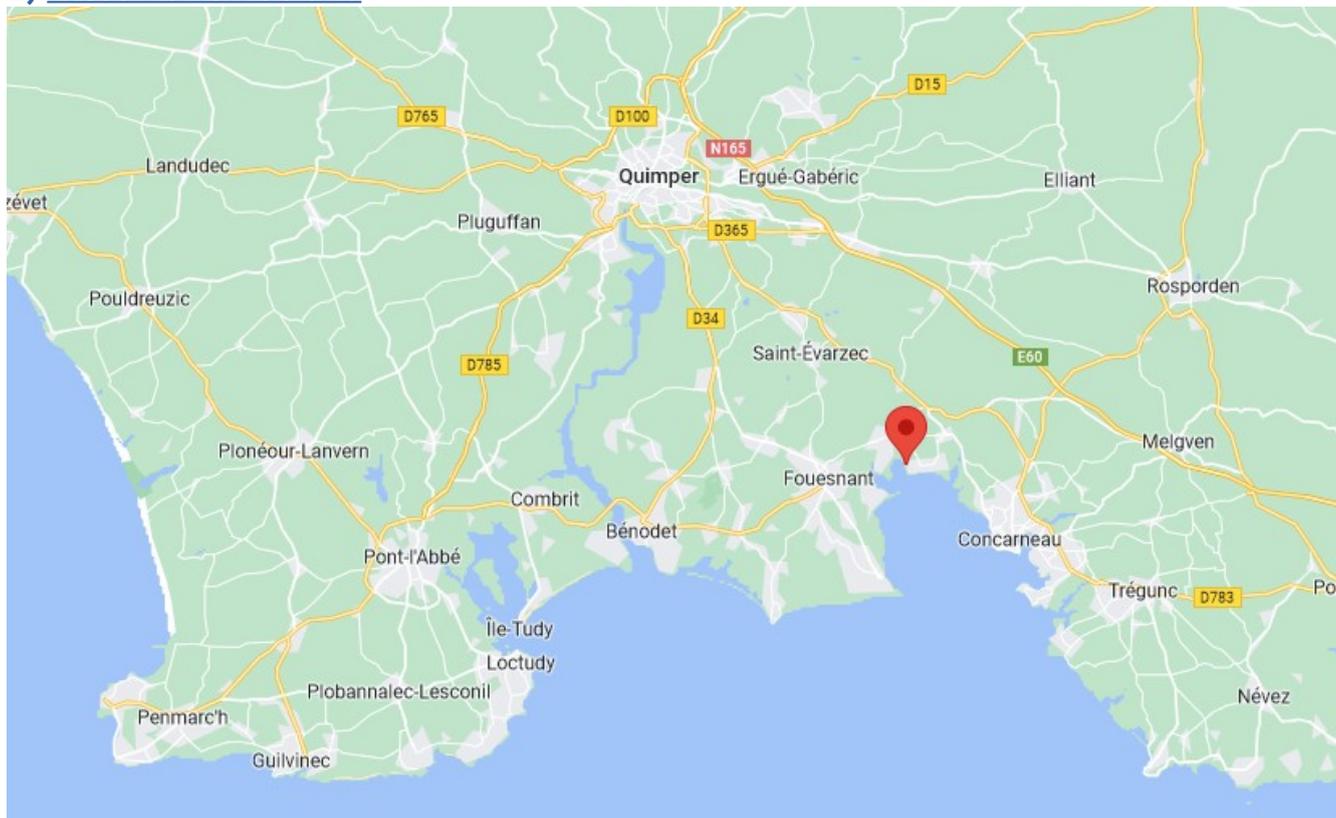
1) Contexte

La présente notice concerne la signalisation de l'entrée de port de Port la Forêt.

Port-la-Forêt est le port de plaisance de la commune de La Forêt-Fouesnant, abrité par la pointe de Cap Coz, au fond de la baie de la Forêt. Port de plaisance disposant d'une capacité d'accueil de 1130 bateaux sur pontons et d'un ponton visiteurs de 40 places, il peut aussi accueillir 60 bateaux sur corps mort

La signalisation maritime de chenalage de l'entrée du port est régulièrement abordée, c'est pourquoi il a été jugé nécessaire de modifier la signalisation afin de la rendre plus perceptible par les navigateurs.

2) Présentation du site



3) Photos du site



4) Objet de la demande

Le trafic important d'entrée dans le port génère des abordages réguliers des espars qui jalonnent le chenal.

Les incidents parviennent de nuit, on peut observer une nette pollution lumineuse qui pourrait expliquer, pour partie, une mauvaise perception.

Espar n°6 et 7 : 3 incidents en 2009

Espar n°8 : 4 Incidents depuis 2008, elle est actuellement penchée car abordée mais sans Avis aux navigateurs

Espars n°9 : 7 Incidents depuis 2011

5) Projet

En considérant l'arrêté du 30 novembre 2017 portant définition du système de balisage maritime et notamment la matérialisation des chenaux.

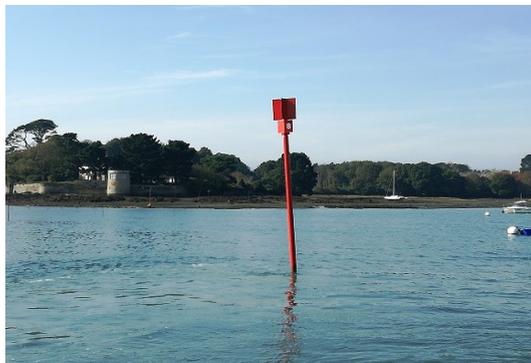
Le projet vise à améliorer la perception de jour comme de nuit des différents ouvrages qui composent le chenalage d'entrée du port.

C'est pourquoi, il est proposé que la signalisation soit modifiée comme suit :

.5-1-espar n°8

Etat actuel

- Ouvrage identifié par le numéro 2901245 sur la base de données Syssi.
- Implanté à l'WNW du feu de Kerleven. Côté W du chenal d'accès au port. A 480 m environ et dans l'azimut à 320°51' à partir du feu du Cap-Coz, position 47°53,828'N 003°58,617'W



Etat projet

transformé en bouée de type portuaire équipée d'un dispositif rétro réfléchissant.

position 47°53,714'N 003°58,512'W .

En effet, les incidents parviennent de nuit, on peut observer une net pollution lumineuse qui pourrait expliquer, pour partie, une mauvaise perception.

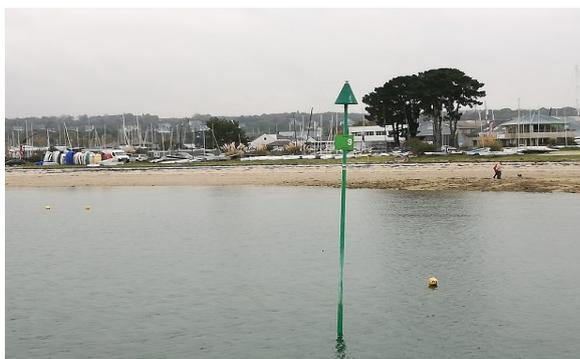
La bouée envisagée est de type « balisage portuaire ».diamètre 80



.5-2-espar n°9

Etat actuel

- Ouvrage identifié par le numéro 2901247 sur la base de données Syssi.
- Implanté au -N-W- du Feu de Kerleven . Côté -E- du chenal d'accès au port . A 590m. environ et dans l'azimut à 332°36' à partir du Feu du Cap-Coz .



Etat projet

Transformé en bouée de type « balisage portuaire » diamètre 80 équipée d'un dispositif rétro réfléchissant.

position 47°53,750'N 003°58,495'W

.5-3-Feu de la jetée

Etat actuel

- Ouvrage identifié par le numéro **2901122** sur la base de données Sysi. Position 47°53,905'N 003°58,569'W
- A Implanté au NW de CONCARNEAU. Côté S de l'entrée du bassin des dériveurs. A 861 m environ et dans l'azimut à 335° 17' à partir du feu de Cap-Coz. Sur l'extrémité du môle intérieur. Feu tout horizon portée 1M



Etat projet

Modification de la portée : Feu tout horizon portée 2M, son implantation n'est pas modifiée seul sa désignation sera modifiée par « Port la Forêt feu de la Forêt Fouesnant tribord ».

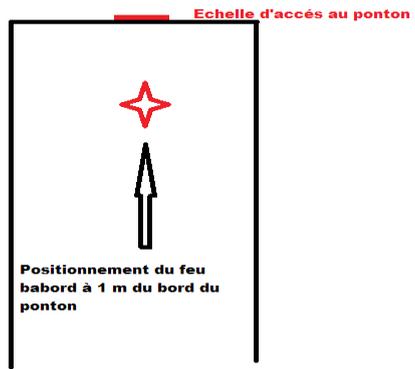
.5-4-Création du Feu de la jetée pêcheurs

Etat projet

Implantation d'un feu type tout horizon portée 2M sur la jetée dédiée aux pêcheurs. Cet ouvrage sera désigné par « Port la Forêt feu de la Forêt Fouesnant babord ». Support de type espar hauteur du plan focal, 5m.

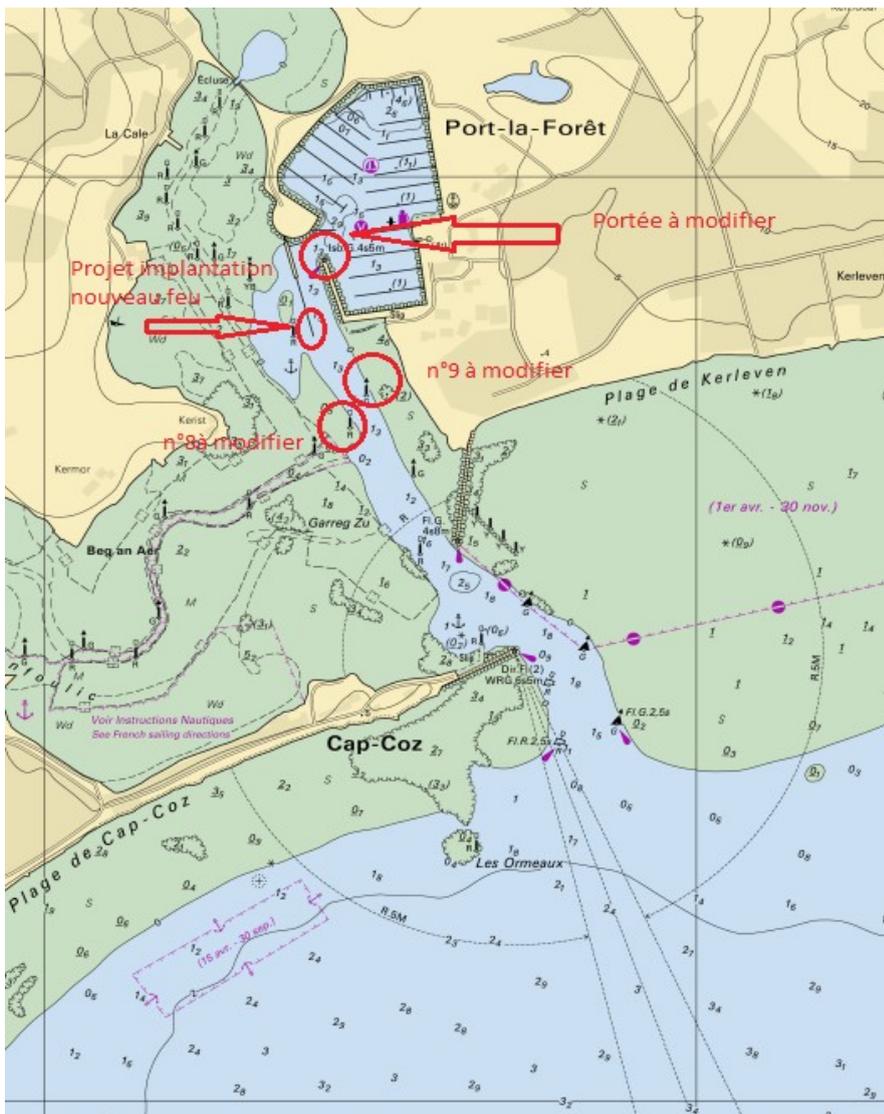
Photo prise lors de l'essai réalisé en janvier 2023





Implantation d'un mat de 4m50 situé à 1m du bord du ponton.

.5-5-Carte du site, implantation des ouvrages



6) Catégorie des ouvrages

il s'agit d'un balisage de type aide à la navigation de complément (ANC).

7) Synthèse

Ouvrage existant				Ouvrage projet			
Identifica-tion de l'ouvrage	Nature de l'ouvrage existant	Position existant	Portée	Nature de l'ouvrage projet	Position existant	Portée	Commen-taires
N°8	espar	47°53,828'N 003°58,617' W	X	Bouée	47°53,714'N 003°58,512' W	X	bandes rétro-ré- fléchis- santes
N°9	espar	47°53,767'N 003°58,511' W	X	Bouée	47°53,750'N 003°58,495' W	X	bandes rétro-ré- fléchis- santes
Port la Forêt/feu de la Forêt Fouesnant babord	X	X	X	espar		2M	bandes rétro-ré- fléchis- santes
Port la Forêt/feu de la Forêt Fouesnant tribord	Abri en maçonne- rie	47°53,905'N 003°58,569'W	1M	X	X	2M	bandes rétro-ré- fléchis- santes

8) Financement et gestion

Les espars du port sont sous convention avec la DIRM NAMO, l'ensemble des frais générés par la modification de la signalisation maritime sera financé par la commune, la mise en place et leur entretien seront réalisés dans le cadre de la convention existante.